

**GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS  
DE LA PETITE ENFANCE EN GUADELOUPE**  
56 , lotissement Belcourt  
97122 Baie-Mahault

Tel : 05 90 26 45 21  
Fax : 05 90 26 10 63

**PROFESSION DE FOI DE L'ENFANT**

Dans les chambres d'à coté, à la maternité, il y a Nolan qui sera gardé par une nounou non déclarée avec tous les risques que cela comporte, Maëlys qui elle ira chez tatie Jeannette assistante maternelle agréée tant convoitée et Mathis qui lui aura la chance d'être gardé par sa mamie à la retraite. Valentin et Pierre ne savent toujours pas qui va les garder.

Nous sommes petits mais importants. Les adultes oublient souvent que nous sommes des personnes à part entière. Nous avons le droit d'être respectés et nos parents aussi.

Toi élu,

- Sais-tu qu'il est inacceptable encore plus aujourd'hui que nos parents qui travaillent ou recherchent un emploi, ne trouvent pas la solution de garde répondant à leur besoin.

C'est pourtant le cas de 90% des enfants de ton département.

- As-tu pris connaissance de plan petite enfance de 7 novembre 2006 mis en place par Monsieur Philippe BAS ? il préconise d'une part, que les parents des enfants de moins de 3 ans doivent pouvoir disposer d'une solution de garde qui réponde à leurs souhaits, et d'autre part une augmentation du nombre de place en crèche et du nombre d'assistantes maternelles agréée.
- Sais-tu que ta responsabilité est engagée au même titre que ta conscience s'il nous arrive un accident chez une nounou non-agrèée.
- Sais-tu aussi que pour moi tout se joue avant trois ans pour un développement cognitif et psychomoteur harmonieux et que ton inertie à mon égard fait que tu risques de me retrouver dans quelques années dans tes statistiques des assistés et pire encore de la délinquance, que je refuse ; et toi le refuses tu ?

---

Le manque de mode d'accueil agréé est cruel et leurs difficultés si grandissantes, qu'il te faut réagir maintenant et en urgence.

L'heure de la reconnaissance d'utilité publique, des modes d'accueil agréés a sonné, toi élu ou futur élu voici quelques mesures nécessaires à prendre :

- ▲ Les enfants et les parents de ton département tu **SATISFERAS** conformément au droit opposable à la garde d'un tout petit.
- ▲ La spécificité des professionnels de la petite enfance tu **RENCONTRERAS** dans la prise en charge de mon éducation

Les professionnels qui travaillent dans ces lieux où je reste toute la journée, mais où je ne fais que passer les trois premières années de ma vie, savent que j'ai un nom, que j'ai une histoire, que je ne suis pas un prix de journée et mes parents se sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien.

- ▲ De l'importance de la prise en charge des tous petits (avant l'école) tu **FERAS** une priorité en appliquant le décret du 3 mai 2002 relatif à la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

Tu es un acteur privilégié de ton département d'où l'importance pour toi de mettre enfin en place une politique de la petite enfance qui pour moi bébé ne doit pas être discutée mais appliquée.